

**Séance du 06 avril 2022 à 18 heures 30 minutes  
Mairie**

**Présents :**

Mme AUMONT Béatrice, M. BOUILLON Alexandre, Mme DEZOBRY Guenaëlle, Mme GUILLOU Catherine, M. MARIE Guillaume, Mme O'JEANSON VUATRIN Brigitte

**Procuration(s) :**

M. LE CHIPPEY Jacques donne pouvoir à Mme AUMONT Béatrice

**Absent(s) :**

M. BERTAIL Étienne, Mme FOUQUES Fanny, M. JEAN Nicolas

**Excusé(s) :**

M. ASSELIN DE VILLEQUIER Antoine, M. LE CHIPPEY Jacques

**Secrétaire de séance :** Mme AUMONT Béatrice

**Président de séance :** M. BOUILLON Alexandre

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 MARS 2022**

Après lecture faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 19 mars 2022 à l'unanimité.

**2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Après s'être fait présenter le Budget réalisé 2021, avec le détail des dépenses et recettes effectuées, ainsi que le compte de gestion dressé par le Monsieur le Receveur ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 ;

Ceci exposé, il vous est proposé le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Après présentation des résultats,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur ;  
VU les résultats de l'exercice budgétaire 2021 ;  
Vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>138 200,00</b>
	Réalisé :	<b>19 403,31</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>239 930,44</b>
	Réalisé :	<b>220 147,94</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>153 641,77</b>
	Réalisé :	<b>62 174,01</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>153 641,77</b>
	Réalisé :	<b>154 594,93</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>200 744,63</b>
Fonctionnement :	<b>92 420,92</b>
Résultat global :	<b>293 165,55</b>

Monsieur le Maire sort de la salle et le Conseil municipal **vote le compte administratif 2021 par 5 voix Pour.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**N'a pas pris part au vote : M. BOUILLON Alexandre**

#### **4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022**

Monsieur le Maire propose, compte tenu du budget prévisionnel de n'opérer aucune augmentation, pour l'année 2022, sur les taux d'imposition locaux, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 33.85% (Taux communal 11,75 ; Taux départemental 2020 : 22,10)
- Taxe foncière (non bâti) : 12,42 %

Les membres du Conseil Municipal approuvent les taux d'imposition des taxes locales.

Le produit attendu de ces taxes sera à imputer au compte 73111 " contributions directes".

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **5 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Alexandre BOUILLON Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 6 avril 2022

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>22 967,15</b>
- un excédent reporté de :	<b>69 453,77</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>92 420,92</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>200 744,63</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>200 744,63</b>

***DÉCIDE***

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	<b>92 420,92</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>92 420,92</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>200 744,63</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**6 - VOTE DU BUDGET 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire Alexandre BOUILLON, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

**EN FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement : 169 319,22 €  
Recettes de fonctionnement : 169 319,92 €

**EN INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement : 162 650,00 €  
Recettes d'investissement : 205 717,63 €

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 par 7 voix POUR

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**7 - ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BAYEUX INTERCOM AU SDEC ENERGIE**

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Éclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- *à l'unanimité*
- *par sept. voix pour, zéro abstention ,zéro voix contre,*
- *approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.*

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire leva la séance à 20 heures.

Le Maire,  
Alexandre BOUILLON